



Dans un immeuble, sur une colonne montante d'eau chaude, où se si

Par **lolodeco_old**, le **23/10/2007** à **14:41**

Dans un immeuble, sur une colonne montante d'eau chaude, où se situe la limite entre parties communes et partie privative ?

Est-ce:

- après le robinet d'arrêt (c'est à dire le robinet appartient aux parties communes)
- avant le robinet d'arrêt (c'est à dire le robinet appartient à la partie privative)
- quelle que soit la position du robinet d'arrêt, au niveau du piquage sur la colonne montante (c'est à dire à l'endroit où le tuyau horizontal d'arrivée dans l'appartement est raccordé à la colonne montante verticale).